

RAPPORT

**Constat de surveillance
Résidence
« Le Domaine du Grand Duc »**



Novembre 2009



Agence opérationnelle de Cagnes-sur-Mer

**Entente interdépartementale pour la démoustication
du littoral méditerranéen**

Constat de surveillance pour la Résidence « Le Domaine du Grand Duc »

Suite à une demande d'intervention effectuée en 2008 dans la Résidence « Le Domaine du Grand Duc » concernant des nuisances dues à des moustiques, plusieurs constatations ont été faites et un état des lieux réalisé.

Cette démarche a couvert l'ensemble d'une saison pour apprécier l'ensemble de la situation.

Concernant les nuisances estivales, il s'est avéré que cette gêne était due à des moustiques de l'espèce *Aedes albopictus*.

Lors de notre visite, courant août 2009, en compagnie d'un responsable de la résidence, il a pu être mis en évidence la grande diversité de gîtes larvaires choisis par ce moustique pour se développer (coupelles, arrosoirs, seaux...), colonisant ainsi la totalité du site (*cf. carte annexée*) et ainsi démontré à quel point le rôle des résidents est capital pour la lutte contre cette espèce envahissante et très agressive.

Gîtes rencontrés et préconisations (dans le parc)

Trappes de fermeture des regards d'arrosage



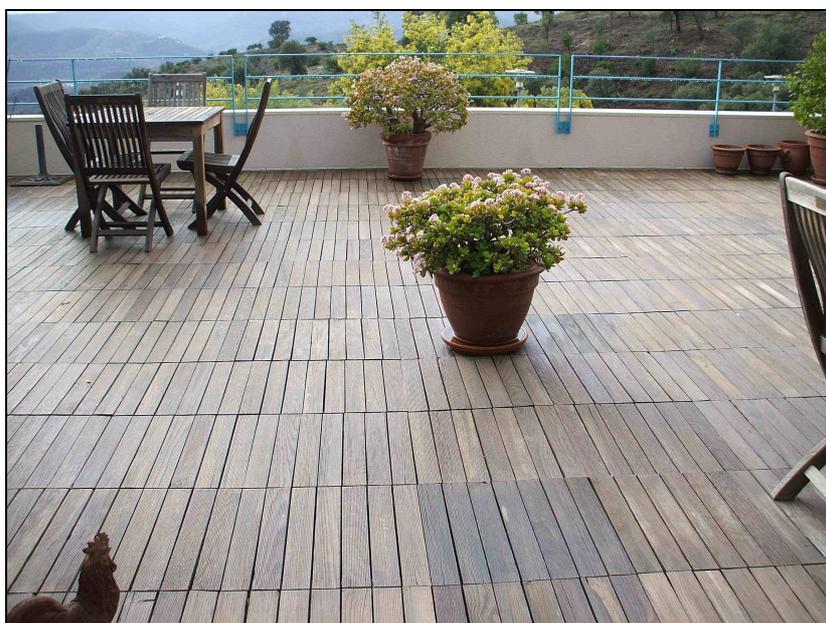
Bon positionnement.



Mauvais positionnement.



Pièges à sable à nettoyer ou à traiter



Terrasses à plots à traiter après chaque nouvelle mise en eau naturelle (pluie) ou artificielle (arrosage plantes ou nettoyage.



Couppes sous les vases à vider ou à remplir de sable.



Arrosoir à stocker à l'envers après chaque utilisation.

En ce qui concerne les nuisances printanière et automnale, il s'est avéré que leur origine était due à des moustiques des espèces *Ae. vexans* et *Oc. Sticticus*, provenant du bassin de récupération des eaux de pluie situé sous le bâtiment « Les terrasses de l'Estérel ».

Ce gîte larvaire est surveillé et traité par les agents de l'EID Méditerranée depuis deux ans, après les épisodes pluvieux du printemps et d'automne.



Préparation de la bouillie pour un pulvérisateur à pression préalable



Diluer 10 g de VectoBac® WG dans 5 l d'eau. Appliquer la solution obtenue sur 100 m² de gîtes larvaires

Réalisation du traitement des terrasses à plots

Le produit utilisé est le VectoBac® WG (Valent Biosciences Corp. USA), larvicide biologique hautement spécifique contre les moustiques, sous forme de granules dispersibles, avec pour substance active du *Bacillus thuringiensis sérotype h14*.

Application :

Application à l'aide d'un pulvérisateur à pression préalable. Diluer 10 g de VectoBac® WG dans 5 l d'eau. Appliquer la solution obtenue sur 100 m² de gîtes larvaires.

Pulvériser la solution de façon homogène sur toute la surface d'eau du gîte par une simple pression sur la poignée. Tout surdosage est inutile **et n'améliore en rien l'efficacité du produit.** Cette opération est à réaliser 2 à 3 jours après un épisode pluvieux ou après une mise en eau artificielle (arrosage, nettoyage de la terrasse...)

Les recommandations ci-dessus sont applicables partout où la vidange ou la mise au sec du gîte ou de la collection d'eau est impossible. A titre préventif, la méthode la plus efficace pour lutter contre la prolifération des *Aedes albopictus* consiste à éviter la formation d'eaux stagnantes.

Plan de situation

